



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
interministérielle du
numérique**

PLAN DE RELANCE

VOLET « MISE A NIVEAU NUMERIQUE DE L'ETAT ET DES TERRITOIRES »

Décision N° 12-363-DNUM-DNUM-0011_009

Décision d'attribution de subvention de financement de projets

Vu la convention entre le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance,

Vu l'instruction du 9 mars 2021 relative à l'application de la circulaire CCPB2100712C de gestion budgétaire du plan de relance du 11 janvier 2021.

Préambule

Au titre du fonds « transformation numérique des collectivités territoriales du volet « mise à niveau numérique de l'Etat et des territoires » du plan de relance, l'Etat accompagne et finance le raccordement des collectivités aux API nationales et à France Connect.

Suite aux candidatures reçues par la DINUM au titre du cofinancement de l'intégration de France Connect et d'API nationales dans des services publics numériques portés par les collectivités territoriales,

Des subventions forfaitaires sont accordées sur le budget délégué à la Direction interministérielle du numérique sur le programme **363** « Compétitivité » (domaine fonctionnel : 0363-04) en vue de financer les opérations suivantes, dont la réalisation par les bénéficiaires est prévue avant le 31 décembre 2022 :

Article 1. Objet

La présente décision a pour objet de définir les montants de financement octroyés à chaque bénéficiaire, pour les projets ayant reçu un avis favorable en comité de relance et de préciser les modalités particulières de réalisation des crédits dans le cadre du plan de relance.

Article 2. Bénéficiaires

Bénéficiaire	Opération	Montant (EUR TTC)
COMMUNE DE NEUILLY SUR SEINE [92200 NEUILLY-SUR-SEINE] SIRET : 21920051600017	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE ROSTRENEN [22110 ROSTRENEN] SIRET : 21220266700110	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE CHAPPES [63720 CHAPPES] SIRET : 21630089700016	Raccordement à l'API : Api Particulier	5 000
COMMUNE COULOMMIERS [77120 COULOMMIERS] SIRET : 21770131700018	Raccordement à France Connect	5 000
SYNDICAT DES EAUX D ILE DE FRANCE [75006 PARIS 6] SIRET : 25750001700021	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE MARCQ EN BAROEUL [59700 MARCQ-EN-BAROEUL] SIRET : 21590378200013	Raccordement à France Connect	5 000

COMMUNE DE CROZES-HERMITAGE [26600 CROZES-HERMITAGE] SIRET : 21260110800013	Raccordement à l'API : Api Particulier	5 000
COMMUNE DE SAINT AVERTIN [37550 SAINT-AVERTIN] SIRET : 21370208700015	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE MAMERS [72600 MAMERS] SIRET : 21720180500017	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE LOON PLAGE [59279 LOON-PLAGE] SIRET : 21590359200081	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE [69140 RILLIEUX-LA-PAPE] SIRET : 21690286600013	Raccordement à France Connect	5 000
CA D'EPINAL [88190 GOLBEY] SIRET : 20006875700018	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE VILLENES SUR SEINE [78670 VILLENES-SUR-SEINE] SIRET : 21780672800010	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE CHATEAUGIRON [35410 CHATEAUGIRON] SIRET : 20006448300015	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE VERSAILLES [78000 VERSAILLES] SIRET : 21780646200016	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SOMMIERES [30250	Raccordement à France Connect	5 000

SOMMIERES] SIRET : 24300029600067		
COMMUNE DE CLERMONT FERRAND [63000 CLERMONT-FERRAND] SIRET : 21630113500010	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE DE VAUDRICOURT [62131 VAUDRICOURT] SIRET : 21620836300012	Raccordement à France Connect	5 000
COMMUNE D ALBI [81000 ALBI] SIRET : 21810004800014	Raccordement à l'API : API Particulier	5 000
COMMUNE LE CANNET [06110 LE CANNET] SIRET : 21060030000011	Raccordement à France Connect	5 000
	Total	100 000

Article 3. Modalités financières

Le versement du cofinancement tel que spécifié au point 2, interviendra en une seule fois

L'ordonnateur de la dépense est la DINUM. Le comptable assignataire est le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) auprès des services du Premier ministre.

Le directeur adjoint interministériel du numérique

Xavier ALBOUY

Le 10/12/2021



ANNEXE IMPUTATIONS

REFERENCES CHORUS (pour les services bénéficiaires de l'Etat)	
Domaine fonctionnel	0363-04
Centre financier	0363-DNUM-DNUM
Activité(s)	036304030001 Fonds ITN
Projet analytique ministériel	12-363-DNUM-DNUM-0011
Axe de localisation interministérielle	Pour les dépenses hors immobilier, il convient de saisir le code INSEE de la commune bénéficiaire de la dépense ou, à défaut, notamment en cas de dépenses réalisées à l'échelle supra-communale, le département ou la région.